

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil communautaireDEPARTEMENT
DE LA CHARENTEdélibération :
D_2017_11_2

L' an deux mille dix sept , le lundi 11 décembre à 20 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Montbron, sous la présidence de Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 47

Date de convocation du : 05 Décembre 2017

Présents : 35

Titulaires : Monsieur BARDOULAT Pierre, Monsieur BERNARD Guy, Monsieur BIRONNEAU Max-André, Monsieur BORIE Patrick, Monsieur BOUTENEGRE Patrice, Monsieur BROUILLET Jean-Marc, Monsieur CAILLETEAU Jean-Paul, Monsieur CALLEC Gilles, Monsieur CANIT Michaël, Madame COMBEAU Danielle, Monsieur DELAGE Michel, Madame DEXET Josiane, Monsieur DOMINICI Patrice, Madame DUSSAIGNE Christine, Monsieur DUTOYER Michel, Monsieur FERSING Jacques, Monsieur FRANCOIS Gwenhaël, Monsieur JACOB-JUIN Serge, Monsieur LAC Jean-Louis, Monsieur MARSAUD Jean-Louis, Madame MARTINEZ Danielle, Madame MASSIGNAC Ginette, Monsieur MERLE Rémy, Madame NICOLAUD Karine, Madame OTTOLINI Marguerite, Monsieur RINGEADE Vincent, Monsieur ROLLAND Jean-Marie, Madame SUTRE Dominique, Monsieur VALLEE Christian, Monsieur VAYSSIÈRE Lucien, Monsieur VISEUR Stéphane, Monsieur TOULISSE PascalObjet : Procédures de
modification simplifiée des
documents
d'urbanisme_Modalités de
mise à disposition au publicSuppléant(s) en situation délibérante : Madame LABORDE Elisabeth, Madame TESSON Marielle, Monsieur VIGNAUD Jean-JacquesPouvoirs :Madame FIOLEAU Violette a donné pouvoir à Monsieur BARDOULAT Pierre
Monsieur ROUHIER Guy a donné pouvoir à Monsieur JACOB-JUIN SergeAbsent(s) :Excusé(s) : Monsieur ABELARD Jean-Luc, Monsieur BEAUCOURT Jean-François, Madame BERNARD Anne, Madame BERNARD Danièle, Madame BERNARD Sylvie, Monsieur CHAMOULEAUD Jean-Pierre, Madame DAMOUR Martine, Madame DELAGE Nicole, Monsieur DONNARY Denis, Madame FIOLEAU Violette, Monsieur GONZALEZ-REMARTEZ Yves, Monsieur NICOLAS Michel, Monsieur PUCEK Olivier, Monsieur ROUHIER Guy, Monsieur VIMPERE ChristianSecrétaire de Séance : Madame Dominique SUTRE

Les communautés de communes ex Bandiat-Tardoire et Seuil-Charente-Périgord sont compétentes en matière de « plan local d'urbanisme intercommunal » par arrêtés préfectoraux des 11 mars 2015 et 21 avril 2015.

Dans le cadre des procédures en cours et à venir des documents d'urbanisme sur son territoire, la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord souhaite fixer des modalités de concertation cohérentes pour l'ensemble des procédures de modification simplifiée.

Aussi, il convient de fixer les modalités de mise à disposition au public des documents d'urbanisme pour l'ensemble des procédures de modification simplifiée engagées à l'avenir comme suit :

- Insertion d'un avis de mise à disposition offrant la possibilité de s'exprimer, dans un journal du département, 8 jours avant la mise à disposition,
- Affichage d'un avis de mise à disposition au siège de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord et à la mairie concernée, 8 jours avant la mise à disposition et durant toute la durée de l'enquête,
- Mise à disposition pendant un mois au siège de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord et à la mairie concernée du dossier de modification et d'un registre destiné à accueillir les observations des personnes intéressées,
- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord durant la période de mise à disposition.

AR PREFECTURE

016-200068914-20171211-D_2017_11_2-DE
Regu le 18/12/2017

Vu l'article L.153-47 du code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2015 transférant la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal » à la communauté de communes ex Bandiat-Tardoire,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2015 transférant la compétence « plan local d'urbanisme intercommunal, documents en tenant lieu et autre carte communale » à la communauté de communes ex Seuil-Charente-Périgord,

Vu l'arrêté préfectoral de fusion des communautés de communes Bandiat-Tardoire et Seuil-Charente-Périgord du 22 novembre 2016,

Il est proposé aux membres du conseil communautaire :

D'approuver les modalités de mise à disposition au public des documents d'urbanisme pour l'ensemble des procédures simplifiées engagées à l'avenir précisées ci-dessus.

Après délibération, le conseil communautaire :

Approuve les modalités de mise à disposition au public des documents d'urbanisme pour l'ensemble des procédures simplifiées engagées à l'avenir comme précisées ci-dessus.

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
pour Copie Conforme,
Le Président,
Monsieur Jean-Marc BROUILLET
Emis le 11/12/2017, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le

